

Logements sociaux : la loi SRU imposant des quotas aux communes sera pérennisée au-delà de 2025

Cette loi, qui impose aux communes un taux de 20 % ou 25 % de logements sociaux, deviendra « permanente », annonce la ministre du Logement Emmanuelle Wargon dans le *Journal du Dimanche*.

Par Le Figaro avec AFP
Publié il y a 13 heures,
Mis à jour il y a 3 heures



« Certaines communes se disaient qu'il suffirait d'attendre quelques années pour diminuer l'ambition... Désormais, elles ne pourront plus jouer la montre », estime la ministre Emmanuelle Wargon. *Francois Bouchon / Le Figaro*

La loi SRU, qui impose aux communes un taux de 20 % ou 25 % de logements sociaux, sera pérennisée au-delà de 2025, sa date butoir, a annoncé la ministre du Logement Emmanuelle Wargon dans un entretien au *Journal du Dimanche*.

« L'obligation d'avoir 25 % de logements sociaux ne s'arrêtera pas en 2025, elle deviendra permanente. Certaines communes se disaient qu'il suffirait d'attendre quelques années pour diminuer l'ambition... Désormais, elles ne pourront plus jouer

la montre, elles devront poursuivre leurs efforts jusqu'à atteindre l'objectif », a déclaré Emmanuelle Wargon. La ministre a ajouté que cette mesure serait « inscrite dans le projet de loi 4D (sur la décentralisation NDLR) qui sera présenté en mai en conseil des ministres ».

Depuis 2000, la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU) impose aux communes de plus de 3500 habitants (1500 en Île-de-France) de disposer d'ici à 2025 de 20 % de logements sociaux, un taux relevé à 25 % en 2014, sauf pour des communes qui justifient d'une situation locale particulière. Selon Emmanuelle Wargon, à l'avenir, « *il sera possible de moduler légèrement, à la hausse ou à la baisse, le rythme de constructions* », mais en cas de non-respect des engagements « *les sanctions seront plus automatiques et plus dissuasives* » avec « *des sanctions-planchers* » qui seront « *rehaussées en cas de récidive* ». Quant au manque de mixité sociale, dénoncé récemment dans un rapport de la Cour des comptes, Emmanuelle Wargon indique que « *demain [...] les préfets pourront reprendre la main sur les attributions si les quotas ne sont pas respectés* ».

«Politique politicienne»

Interrogée sur la volonté de l'écologiste Yannick Jadot de relever l'objectif à 30 % de logements sociaux, elle a estimé qu'il s'agissait de « *politique politicienne* », pointant un problème de « *cohérence au sein d'EELV : pendant que Yannick Jadot propose ça, la majorité des maires écologistes élus l'an dernier, à Bordeaux par exemple, sont en train de refuser tous les permis de construire, y compris de logements sociaux* ».

Quant à la construction de logements sociaux, elle a indiqué qu'un accord serait signé la semaine prochaine pour faire 250.000 logements en deux ans, après une année 2020 avec un nombre de projets de logements sociaux « *très inférieur aux besoins, avec moins de 90.000 logements agréés* », du fait de la crise du Covid-19. Concernant par ailleurs la baisse des aides personnelles au logement (APL), Emmanuelle Wargon reconnaît que « *la réforme a pu entraîner une baisse pour les 130.000 jeunes en contrat de professionnalisation* ». Cette situation sera, selon elle, corrigée avec « *un abattement sur leur revenu, équivalent au smic* » qui « *permettra de les traiter comme les apprentis* ».

À VOIR AUSSI - Emmanuelle Wargon: «70% des Français sont éligibles au logement social»